

Questions orales

Le député a ensuite posé diverses autres questions dont j'ai du mal à me souvenir. Cependant, il a demandé pourquoi cette annonce n'était pas passée par l'AMG. Nombreuses sont les annonces insérées directement par les ministères. Il y a toutes sortes de publicité concernant, par exemple, le recrutement, les appels d'offres et diverses autres questions.

* * *

[Français]

LE BUDGET**L'IMPACT SUR L'OBLIGATION POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE**

M. Pierre Gimaiél (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre responsable de la Petite entreprise et du Tourisme. En ce qui regarde l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, une initiative qui a été beaucoup appréciée par les hommes d'affaires du Canada au cours de la dernière année, est-ce qu'il serait possible de savoir, à la suite du budget qui vient d'être présenté, et ce pour le bénéfice des Canadiens, surtout des hommes d'affaires et du parti de l'opposition officielle qui semble avoir de la difficulté à comprendre le nouveau budget, quel est son impact sur cette mesure?

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je suis heureux d'informer ou de reconfirmer à la Chambre et particulièrement aux hommes et aux femmes d'affaires du Canada que le programme relatif à l'obligation pour les petites entreprises a été prolongé d'un an, comme nous le demandaient la plupart des députés et des groupements qui représentent les petites entreprises au pays. En plus de cela, Madame le Président, ce programme a été étendu à toutes les entreprises non incorporées. Et plusieurs députés, en particulier, je me souviens, celui de Kamloops-Shuswap (M. Riis), ont demandé à plusieurs reprises que cette mesure-là soit étendue aux entreprises non incorporées. On en a limité l'application pour les entreprises en difficulté financière, parce que le but original de ce programme consistait à venir en aide à ceux qui en avaient le plus besoin.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET**L'INCIDENCE SUR LES REVENUS DES AGRICULTEURS À LA RETRAITE**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je voudrais poser au ministre des Finances une question concernant l'abolition des contrats de rente pour les agriculteurs à la retraite. Il n'ignore pas que de nombreux agriculteurs vendent leur ferme. Comme ils n'ont pas de pension de retraite, ils vivent de ces rentes.

Prenons, par exemple, un cas réel, celui d'un agriculteur qui possède trois sections de terre. D'après les chiffres qui ont été établis par un cabinet de comptables de la Saskatchewan, cet agriculteur devra maintenant payer \$72,000 d'impôt quand il vendra sa terre alors qu'il aurait payé seulement \$5,000 selon l'ancien système.

Comment le ministre peut-il justifier qu'au cours de la même année cet impôt soit passé de \$5,000 à \$72,000. N'est-ce pas de la discrimination pure et simple à l'endroit du petit agriculteur?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, rien dans ce budget ne justifierait de pareils chiffres. Si le député veut bien me fournir des détails, je vais les examiner attentivement et dissiper, sans doute, certaines de ces appréhensions.

La plupart des dispositions budgétaires cherchent à empêcher certains contribuables de différer leur impôt alors que la majorité des contribuables ne peuvent pas profiter des mêmes avantages. Jusqu'à présent, un grand nombre de transactions ont permis, dans certains cas, de reporter l'impôt indéfiniment alors que la majorité des contribuables qui tirent leur revenu d'un emploi ne peuvent pas en faire autant. C'est pour supprimer ces injustices que nous avons apporté certains changements, afin que tous les contribuables fassent le même effort. Nous ne cherchons absolument pas à défavoriser un groupe quelconque de contribuables, mais j'ai besoin de plus de renseignements sur ce cas particulier pour pouvoir porter un jugement.

ON DEMANDE UNE EXEMPTION POUR CERTAINS AGRICULTEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, étant donné que la plupart des agriculteurs n'ont pas de régime de retraite et doivent vendre leur exploitation pour vivre à la retraite, je me demande si le ministre envisagerait d'accorder une exemption de base aux agriculteurs de cette catégorie, et même à tous les chefs de petites entreprises. En effet, non seulement ces gens perdent beaucoup d'argent en impôts au moment de la vente, mais d'après une maison de comptables, le propriétaire d'une petite exploitation agricole de trois quarts de section perdrait environ \$6,000 par année au cours des années suivant la vente. Le ministre envisagera-t-il d'accorder une exemption aux agriculteurs qui sont dans cette situation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, les changements qui ont été apportés au régime fiscal dans le budget visaient à établir la plus grande équité possible, afin que les personnes qui tirent des revenus de leurs investissements ou de gains en capital soient placées sur le même pied que les contribuables salariés. Le principal objectif, c'est la justice. Il ne s'agissait pas d'ajouter à l'injustice du régime fiscal. C'est pourquoi je suis tout disposé à étudier toute proposition visant à rendre le régime fiscal encore plus équitable.